

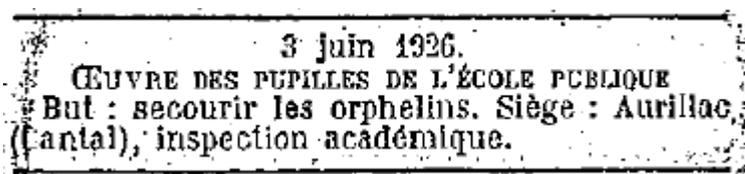
# PROJET ASSOCIATIF 2022-2027

## de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cantal (AD PEP 15)

adopté en CA le 18/01/2022

- Agir pour une société solidaire et inclusive,
- Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous, à l'ensemble de leurs droits de citoyen(ne)s,
- Agir pour le droit et l'accès de toutes et de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, au travail, aux loisirs, ...
- Agir pour que toutes et tous soient reconnu(e)s comme égaux,
- Agir dans une démarche de développement durable.

### 1) Présentation de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cantal (AD PEP 15)



L'Association Départementale des PEP 15 (AD PEP 15) est une association loi 1901 créée le 3 juin 1926 et composée actuellement d'un Conseil d'Administration de 15 administrateurs bénévoles et d'une structure salariée (voir annexes).

Notre association est attachée :

- Aux valeurs fondamentales de Laïcité et de Solidarité,
- Au modèle d'exception qu'est le mode associatif par opposition au néolibéralisme,
- A l'économie sociale et solidaire et à ses valeurs (association à but non lucratif),
- Au maintien de nos emplois (stabilité, professionnalisation, implication, ...),
- A son développement dans le respect des valeurs citées ci-dessus,
- Au maintien de nos services :
  - l'Institut d'Education Sensorielle pour Handicapés Auditifs (IESHA),
  - le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD),
  - le Centre d'Information et de Ressources Handicap Auditif Adulte (CIRHAA),
  - le Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile (SAPAD),
  - les classes de découvertes,
  - les Voyages Scolaires Educatifs (VSE),
  - et les séjours de vacances.

La mise en place du Comité Social et Economique (CSE) avec 2 représentants pour le siège et l'IESHA/SESSAD et un pour chacun de nos deux centres (St-Urcize et Meschers), permet la parfaite représentation salariale de nos établissements, services et centres.

Les PEP du Cantal orientent leur projet autour de 4 activités distinctes :

### **1.a) « Politiques Educatives Vacances Loisirs et Culture » (PEVLC)**

L'activité pour 2019 (avant la pandémie COVID-19) représentait 17 552 journées/enfant. Le service classes de découvertes, vacances et Voyages Scolaires Educatifs (VSE) organise des séjours pour les scolaires, les collectivités et les particuliers.

4 salariés travaillent à temps plein sur ce service, 2 au siège à Aurillac (fabrication et commercialisation des séjours), un à Meschers (coordination du centre et commercialisation) et un à Saint-Urcize ainsi que plusieurs salariés à temps partiel (jusqu'à 80 en période estivale).

Notre association a obtenu les labels :

- Vacances Adaptées Organisées (VAO) ce qui permet l'organisation de séjours groupes d'adultes handicapés sur nos centres en transversalité avec les Politiques Sociales Médico-Sociales et de Santé (PSMSS).
- « Colos apprenantes » (réponse à la COVID-19) : ces séjours répondent au cahier des charges national de ce dispositif.

Les PEP 15

- Sont partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E) du Cantal pour organiser des séjours en direction de ses ressortissants, (transversalité avec les PSMSS).
- Ont été retenus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal (DDCSPP 15) pour accompagner les collectivités et tout autre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour la mise en place du dispositif « Plan Mercredi ».
- Peuvent mettre en place des « séjours de répit » pour les aidants et accompagnants (transversalité avec les PSMSS).

Le service gère deux équipements permanents d'accueil, St Urcize (15) et Meschers (17) ainsi que des centres occasionnels, St-Flour (15), La Chaise-Dieu (en collaboration avec les PEP 43).

- Le centre de Meschers a été rénové entièrement.
- La mise aux normes et la rénovation du centre de St-Urcize sont prévues en collaboration avec la municipalité.

#### **- Centre de Meschers (17)**

Meschers est une station balnéaire en bordure de la Gironde à 10 km de Royan, sur un domaine forestier classé, et proche de Bordeaux. Le bord de mer est formé d'une alternance

de falaises calcaires, avec des grottes troglodytiques, offrant à marée basse une plage de sable fin.

Implanté entre Océan Atlantique et Estuaire, à 300 m de la plage de Suzac, le centre est situé dans un site naturel remarquable. Il est composé de petits bâtiments de plain-pied disposés en amphithéâtre et accueille 84 enfants ou 3 classes. Il comprend des chambres de 2, 4, 8 lits, 3 salles de classes, 1 salle à manger, 2 ha d'aire de jeux en forêt. La restauration est préparée sur place avec des produits locaux de qualité.

La situation de notre centre nous permet de proposer un large panel d'activités :

- Découverte du milieu marin (écosystèmes, faune, flore, géographie, activités humaines, ...)
- Activités et sports nautiques sur la plage, randonnée, ...
- Découverte de l'environnement et du patrimoine culturel (archéologie, visite des grottes troglodytiques de Régulus, ...), sensibilisation à la protection de la nature, ...

### **Agréments**

- Direction Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) : 172301004
- Inscrit au Répertoire des Centres d'Accueil et d'Hébergements autorisés par l'Inspection Académique de la Charente-Maritime

### **- Centre de Saint-Urcize (15)**

Dans le Cantal, au cœur du pays vert, à la limite de l'Aveyron et de la Lozère, Saint-Urcize est un agréable bourg typique de la région. Situé sur le plateau de l'Aubrac à environ 1000 m d'altitude entre la Truyère et le Lot, parcouru par de nombreux ruisseaux.

Le centre est situé au cœur du village. Composé de 2 bâtiments contigus, il comprend : 60 couchages en chambres de 2 à 6 lits avec salles de bains attenantes, 2 salles de classe, 1 salle à manger, une cour. La restauration est préparée sur place avec des produits locaux de qualité.

La situation de notre centre nous permet de proposer la pratique de nombreuses activités et sports de pleine nature :

- Hiver : ski alpin, ski de fond, chien de traîneau, raquettes, biathlon, ....
- Printemps, été, automne : randonnée pédestre, escalade, cani-kart, pêche à la ligne, VTT, biathlon, course d'orientation, canoë-kayak, ...
- Tout au long de l'année : découverte de l'environnement et du patrimoine culturel, sensibilisation à la protection de la nature, ...

### **Agréments**

- Inspection Académique : 02IA15
- DDCSPP : 152160001
- Agrément tourisme : AG075000002
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

## - Creuse

En collaboration avec les PEP 23, l'implantation d'un centre au bord du lac de Vassivière est en cours de réalisation.

### **1.b) Politiques Sociales Médico-Sociales et de Santé (PSMSS)**

Les politiques Sociales Médico-Sociales et de Santé de notre association s'appuient sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

#### **- L'Institut d'Education Sensorielle pour Handicapés Auditifs (IESHA)**

L'institut est un établissement médico-social, financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) situé dans des locaux de l'Ecole Publique des Alouettes mis à disposition à titre gracieux par la mairie d'Aurillac.

L'IESHA accueille les enfants atteints de troubles auditifs et de troubles complexes du langage, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il a un agrément de 10 enfants (entre 0 et 20 ans). En 2020, 14 enfants ont été pris en charge.

Le plateau technique se compose d'un médecin pédopsychiatre, de deux orthophonistes, d'une psychomotricienne, d'une psychologue et d'une ergothérapeute.

Il est complété par trois salariés des PEP 15 : une coordinatrice éducative, une éducatrice spécialisée et une monitrice éducatrice (en formation).

Par convention avec l'Education Nationale signée en 2019, deux professeurs des écoles spécialisés sont mis à disposition de l'Institut par l'Education Nationale.

L'implantation de l'institut dans les locaux de l'école élémentaire facilite la liaison entre les différents intervenants de l'établissement et les enseignants de l'école. Elle offre aux enfants dont l'association a la charge un cadre idéal pour leur épanouissement.

#### **Missions pédagogiques : l'enseignement spécialisé**

Les professeurs des écoles spécialisés agissent auprès des enfants atteints de surdité ou de troubles graves de la communication en :

- S'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif et en recherchant pour chacun les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux,
- Mettant en œuvre des stratégies d'enseignements ou d'aides adaptées et différenciées,
- Favorisant et accompagnant l'inclusion scolaire,
- Participant à l'élaboration de différents projets avec nos partenaires,
- Favorisant avec l'enfant et sa famille des relations de confiance et de collaboration.

## **Missions éducatives : l'éducation spécialisée**

Les missions des éducateurs spécialisés ont pour but de :

- favoriser le déploiement du langage par le biais d'activités éducatives et ludiques,
- accompagner l'enfant sur les prérequis à la scolarisation et aux apprentissages : se repérer dans le temps, dans l'espace, connaître son corps, ...
- favoriser le développement d'une personnalité intégrée,
- permettre l'accession progressive à l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne,
- favoriser ses relations sociales, son insertion, la connaissance des règles de vie.
- proposer des ateliers en lien avec les connaissances acquises en classe et en lien avec une éventuelle future préparation professionnelle,
- mettre en place une guidance parentale : accompagnement, information, sensibilisation aux outils linguistiques utilisés, mise en relation avec les autres professionnels,
- sensibiliser et initier les familles mais aussi les professionnels à la Langue des Signes Française (LSF) et au français signé.

## **Aide médico-psychologique**

L'objectif de la prise en charge au sein de l'institut est de :

- stimuler la communication orale, écrite ou encore gestuelle,
- développer l'autonomie, la conscience de soi et la construction de l'identité,
- favoriser le bien-être ou plutôt le mieux-être de la personne par une valorisation des aptitudes relationnelles et sociales,
- favoriser l'inclusion scolaire et l'insertion sociale,
- favoriser l'accès à toute forme de culture.

## **Missions médicales**

Les missions du médecin pédopsychiatre au sein de l'IESHA sont :

- la validation du projet personnalisé de l'enfant avec l'équipe à l'admission dans le service,
- l'évaluation psychopathologique initiale de l'enfant à l'admission dans le service,
- la surveillance médicale régulière du handicap et des éléments psychopathologiques de l'enfant,
- l'accompagnement des familles,
- la liaison avec les partenaires médicaux et la MDPH,
- la rédaction des certificats MDPH si besoin,
- la prise en charge de l'enfant et de sa famille en psychothérapie de soutien si besoin,
- la participation régulière aux réunions d'équipe et à l'analyse des pratiques des différents intervenants,
- la participation à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant à la sortie du service.

## **Missions paramédicales**

### La psychologie

Les missions du psychologue sont :

- la participation à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant avec l'équipe à l'admission dans le service,
- l'évaluation psychologique,
- le suivi des enfants,
- la participation régulière aux réunions d'équipe et à l'analyse des pratiques des différents intervenants.

### L'orthophonie

Les missions de l'orthophoniste sont :

- la participation à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant avec l'équipe à l'admission dans le service,
- l'évaluation orthophonique (étude des dysfonctionnements),
- la remédiation,
- la participation régulière aux réunions d'équipe et à l'analyse des pratiques des différents intervenants.

### La psychomotricité

Les missions du psychomotricien sont :

- la participation à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant avec l'équipe à l'admission dans le service,
- l'évaluation en psychomotricité,
- le suivi des enfants,
- la participation régulière aux réunions d'équipe et à l'analyse des pratiques des différents intervenants.

## **- Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)**

Le service, financé par l'ARS, s'adresse aux enfants atteints de troubles auditifs et de troubles complexes du langage, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il a un agrément pour 17 jeunes. En 2020, 23 enfants ont été pris en charge.

Il apporte un soutien et un accompagnement individualisé aux bénéficiaires à différents moments de la vie (de 0 à 20 ans).

Il propose les compétences des différents professionnels du service (éducateurs spécialisés), du plateau technique de l'IESHA et de prestataires libéraux locaux (par exemple à St-Flour).

### Avant la scolarisation (0 à 3 ans)

Dans le cadre d'une éducation précoce, le service peut proposer une guidance parentale, une éducation sensorielle, une aide à la mise en place d'une communication structurée et structurante, une aide au développement du langage, une première rééducation.

### Pendant la scolarisation (3 à 16 ans)

Tout en continuant d'accompagner les familles, le service se rapproche des établissements scolaires, apporte une information sur les handicaps, propose des aménagements possibles et nécessaires à la scolarité, accompagne et soutient l'inclusion scolaire, met en œuvre les rééducations nécessaires au meilleur développement du bénéficiaire, peut mettre en place une aide à la communication (traduction en Langue des Signes Française - LSF).

### Après la scolarisation (16 à 20 ans)

Il s'agit pour le service de rechercher et de proposer une suite à la scolarité, de préparer le départ de la structure en se rapprochant si nécessaire d'une autre structure ou d'un autre service (Centre d'Information et de Ressources Handicap Auditif Adulte – CIRHAA, par exemple).

Projet du service, accompagner l'enfant sur tous les temps de vie dans le cadre d'une prestation globale, en collaboration avec les professeurs, les animateurs, les entraîneurs, ... et pas uniquement limitée à la scolarité.

- Accompagner et soutenir la scolarisation suivie par l'élève :
  - en intervenant par une remédiation, un soutien spécialisé, une écoute attentive,
  - en agissant sur son environnement,
  - en amenant une information auprès de sa famille, de ses camarades, de ses professeurs,
  - en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles,
  - en reliant et en harmonisant les différentes rééducations et prises en charge.
- Favoriser l'accès à toutes les formes de culture,
- Favoriser les compétences psychoaffectives et sociales permettant l'inclusion scolaire et l'insertion sociale.

### **- Le Centre d'Information et de Ressources Handicap Auditif Adulte (CIRHAA)**

Ce service, financé par le Conseil Départemental du Cantal (CD 15), s'adresse aux adultes sourds et malentendants.

Sa mission principale est de permettre aux adultes sourds ou malentendants du département du Cantal d'avoir un accompagnement individualisé ou collectif dans leur vie professionnelle, sociale et culturelle afin de maintenir leur autonomie, de favoriser leur intégration et de réduire leur isolement social.

Le CIRHAA permet un accompagnement gratuit avec ou sans orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur l'ensemble du département.

Il a été créé et est toujours géré par les PEP 15 afin d'offrir une continuité des suivis après la sortie du Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) pour les jeunes adultes.

Deux salariées assurent ce service pour un 1,5 équivalent temps plein.

Ce service œuvre principalement auprès de deux associations de sourds et malentendants : l'Association des Sourds d'Aurillac et du Cantal (ASAC) et l'Association pour l'information des malentendants (SURDI 15).

#### **- Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)**

Ce service s'adresse aux enfants et aux adolescents éloignés de l'école pour raison de santé (maladie ou accident) ; il est partie intégrante du service public d'éducation. De ce fait, il sera mis en œuvre à la demande des parents, de la directrice et du directeur de l'école ou du chef d'établissement pour une absence supérieure à 15 jours consécutifs.

Le rectorat prend en charge les interventions des enseignants sur des quotas d'heures supplémentaires.

La gestion du service est financée par le Conseil Départemental du Cantal.

Pour les lycées, la Région Auvergne Rhône-Alpes propose une mise à disposition de robot permettant à l'élève de suivre les cours en direct de chez lui. L'absence de l'élève doit être supérieure à deux mois.

L'enseignement dans le cadre du SAPAD est assuré de préférence par l'enseignant habituel de l'élève ou, à défaut, par des enseignants volontaires. Il prend en compte les exigences du traitement médical de l'élève et s'adapte à son état de santé. Il contribue à maintenir la continuité des enseignements ainsi que le lien avec l'école ou l'établissement scolaire, afin de permettre le retour en classe, l'évaluation et la préparation aux examens dans les meilleures conditions.

Gérée par le directeur de l'Association, son activité, limitée au Cantal, concerne une quinzaine de dossiers annuels.

#### **- Séjours de « répit »**

L'Agence Régionale de Santé a sollicité les établissements et services médico-sociaux du département du Cantal pour développer une offre de répit plus pérenne et structurée, en direction des enfants en situation de handicap et de leur famille.

Le répit ou « aide aux aidants », c'est la possibilité de proposer aux enfants en situation de handicap, différentes modalités d'accueil (accueil de jour, hébergement, aide à domicile), durant les temps de fermeture des établissements scolaires et/ou des établissements médico-sociaux.

Le répit doit s'entendre comme la possibilité :

- pour les enfants, d'accéder à une autre forme d'accompagnement orienté vers la détente et le loisir.
- pour les parents, de faire une pause et d'avoir ponctuellement ou régulièrement un relais.

Il s'agit d'un accompagnement complémentaire à celui qui est déjà proposé, dans les différents services et établissements. Le répit répond à des besoins particuliers, supplémentaires ; il ne se substitue en rien aux modalités d'accompagnement déjà en place. C'est une réponse ponctuelle et non un lieu d'accueil pérenne mobilisé tous les week-ends ou toutes les vacances.

Le répit est une des modalités d'accompagnement, qui a toute sa place dans le Projet Personnalisé de l'enfant. Il ne se décrète pas mais doit se construire avec la famille. Cela nécessite un travail en amont, une anticipation et une préparation car confier son enfant en situation de handicap reste une démarche complexe, douloureuse et culpabilisante pour certains parents. Les temps de répit doivent être programmés et anticipés avec l'enfant, les familles et les équipes.

Les PEP 15 organisent des séjours de répit en s'appuyant sur leur service Politiques Educatives Vacances Loisirs et Culture (PEVLC).

#### **- Séjours en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal (ASE 15)**

Les PEP 15 sont partenaires de l'ASE et proposent des séjours de vacances en direction de ses ressortissants. Le travail en amont avec les services départementaux permet à l'association de recruter une équipe d'animation répondant aux besoins de l'enfant (si besoin) et d'adapter le rythme du séjour.

#### **- Séjours Vacances Adaptées Organisées (VAO)**

Les PEP 15 proposent des séjours de vacances en direction des ressortissants d'associations de personnes handicapées : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Cantal (ADAPEI 15), ...

#### **- Nouveaux dispositifs**

Les PEP 15 participent à des dispositifs en partenariat avec l'ADAPEI 15, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA), l'Institut Médico-Educatif (IME) Marie-Aimée Méraville de St-Flour :

- **Equipe Mobile d'Appui médico-Social (EMAS)**

La finalité de l'équipe mobile d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

Les objectifs sont ainsi de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour des professionnels pour lesquels l'enjeu de formation est important sur les questions de handicap.

L'équipe est conçue pour intervenir en amont de toute décision d'orientation médicosociale par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Elle apporte aux équipes éducatives des écoles un appui en expertise et conseil et assure, exceptionnellement, un accompagnement individuel dans l'attente d'une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La cible principale de l'équipe mobile est donc la communauté éducative et non les enfants directement. L'ambition est de faire en sorte que l'ensemble des établissements scolaires puissent faire appel, à terme, à une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation.

- **Communauté 360**

La conception des Communautés 360 s'inscrit dans un processus large de réforme de l'Etat et de l'action publique du handicap. En introduisant la possibilité pour les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches aidants qui se trouvent en grande difficulté ou en crise d'interpeler directement les administrations via un numéro d'appel unique (le 0 800 360 360), les services concernés sont enjoins de produire des réponses immédiates et de s'organiser pour être en mesure de concrétiser ces réponses.

La communauté 360 est une plateforme d'appel destinée à toute personne (mineure ou adulte) en situation de handicap (reconnue ou non), aux proches aidants et aux familles confrontées à des difficultés.

Ce dispositif s'adresse également aux professionnels rencontrant des difficultés d'accompagnement et de prise en charge.

L'objectif de la Communauté 360 est de favoriser la centralisation des demandes et de mettre en lien les différents partenaires et acteurs locaux pour une meilleure fluidité et cohérence de parcours.

### **1.c) La Solidarité**

Les PEP attribuent des aides, selon les revenus des familles, pour :

- Des séjours en classes de découverte ou de vacances,
- Des séjours vacances dans le cadre de l'opération « 1er départ » (actuellement en suspens suite à la dissolution du Comité local Jeunesse au Plein Air (JPA),
- Des interventions d'urgence.

### **1.d) Politiques Educatives Sociales de Proximité (PESP)**

#### **Gens du voyage**

Dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) signé avec la Caisse des Allocations Familiales du Cantal (CAF), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal (DSDEN) et la mairie d'Aurillac :

- Des actions de parentalité sont mises en place sur l'aire des Dinandiers à Aurillac et sur l'aire de la Touète à Saint-Flour.
- Une mission d'insertion des jeunes adultes est proposée à Aurillac.

## 2) Notre projet pour les 5 ans à venir

- **Maintenir et développer tous nos secteurs d'activité** au service de nos usagers (enfants, adolescents, adultes, familles, ...),
- **Rechercher des nouveaux champs d'intervention,**
- **Mener une politique financière saine pour assurer le développement et la pérennité de l'association,**
- **Poursuivre et développer notre action auprès des pouvoirs publics,**
- **Affirmer la responsabilité sociétale de notre association par l'intégration volontaire dans notre projet associatif :**
  - **des préoccupations sociales** : partager nos valeurs avec nos salariés, nos usagers, nos partenaires ; fédérer nos élus et nos collaborateurs autour de notre projet ; ...
  - **des préoccupations environnementales** (développement durable) : réduire notre consommation de ressources et notre impact carbone ; favoriser les circuits courts ; pratiquer le recyclage ....

### 2.a) Pour nos services

#### 2.a.1) Politiques Educatives Vacances Loisirs et Culture (PEVLC)

##### Objectifs :

- Favoriser le départ du plus grand nombre d'enfants en classes de découvertes et en séjours de vacances,
- Permettre que l'ensemble de l'offre de notre association PEP soit accessible à tous.

Pour les réaliser, il conviendra d'orienter nos actions sur trois axes :

##### **Le développement**

- Recherche de nouveaux partenaires, de nouveaux séjours, de nouveaux équipements sans se limiter à notre seul département (la reprise du bail de la Ferme pédagogique de Daudé à Omps dans le Cantal est à l'étude).
- Création de nouveaux séjours adaptés,
- Création de nouveaux séjours inclusifs,
- Création de nouveaux séjours à thème (artistique, scientifique, développement durable, utilisation du numérique, ...).

##### **La formation**

L'association proposera aux salariés des formations pour développer leurs connaissances et leurs compétences et les amener à une meilleure professionnalisation dans leur domaine respectif.

##### **La communication**

Les PEP 15 s'attacheront à diversifier ses vecteurs et ses supports de communication : réseau de nos partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), site internet, démarchage téléphonique, flyer, brochures nationale, régionale, territoriale, ...

## **2.a.2) Politiques Sociales Médico-Sociales et de Santé (PSMSS)**

### **- L'Institut d'Education Sensorielle pour Handicapés Auditifs (IESHA) et le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)**

Pour ces deux services, les PEP 15 prévoient plusieurs axes de développement qui se déclinent dans le CPOM (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé au 01/01/2021 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Ce contrat définit les **objectifs** prioritaires de l'IESHA et du SESSAD pour les 5 ans à venir, sur la base d'un diagnostic partagé et des objectifs spécifiques du schéma régional de santé :

- Mettre en place une politique de prévention en faveur des personnes en situation de handicap,
- Faciliter l'accès aux soins des personnes,
- Améliorer le repérage, le dépistage et le diagnostic des troubles du développement et favoriser une plus grande précocité des accompagnements,
- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants,
- Favoriser l'accès à une qualification et à l'emploi, assurer le maintien dans l'emploi des personnes,
- Favoriser l'accès à l'habitat inclusif,
- Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement spécialisée aux handicaps nécessitant un étayage renforcé,
- Accompagner l'avancée en âge des personnes,
- Adapter les modes d'intervention aux évolutions des besoins des personnes.

Ces objectifs s'articulent autour de **quatre axes stratégiques**

- Prestations d'accompagnement personnalisées garantissant l'autonomie et la qualité de vie des personnes,
- Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité,
- Mise en place d'une organisation efficiente,
- Inscription dans une dynamique territoriale.

Ils se déclinent en **9 fiches actions**.

#### **Axe 1 : Prestations d'accompagnement des personnes**

- Faire évoluer l'offre de services,
- Améliorer l'accueil et l'évaluation en favorisant l'expression dans l'élaboration du projet personnalisé et l'appropriation par la personne du contenu de ce projet (ou ses proches).

#### **Axe 2 : Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité**

- Anticiper et améliorer la prise en charge précoce en renforçant le partenariat et les modalités d'intervention,
- Adaptation des outils informatiques et définition d'une stratégie associative,
- Améliorer la gestion de la qualité.

### **Axe 3 : Mise en place d'une organisation efficiente**

- Evolution des pratiques professionnelles.

### **Axe 4 : Inscription des ESMS dans la dynamique territoriale**

- Participation active à l'évolution du territoire Cantalien,
- Extension de l'IESHA sur l'est du département,
- Création d'un dispositif innovant classe LSF.

Le projet d'établissement **de l'IESHA** (Institut d'Education Sensorielle pour Handicapés Auditifs) et celui du **SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) seront rédigés en prenant appui sur le CPOM (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

L'association proposera aux salariés des formations pour développer leurs connaissances et leurs compétences et les amener à une meilleure professionnalisation dans leur domaine respectif.

### **- Le Centre d'Information et de Ressources Handicap Auditif Adulte (CIRHAA)**

Les PEP 15 prévoient plusieurs axes de développement pour ce service qui seront déclinés dans le projet de fonctionnement du CIRHAA :

#### **Développer**

- Pour les personnes sourdes et malentendantes, l'accompagnement individuel, le soutien à la communication et l'accompagnement collectif.
- Pour les professionnels pouvant accueillir un public sourd ou malentendant, la sensibilisation à la Surdit  et l'initiation à la Langue des Signes Française (LSF).

#### **Coopérer avec**

- Les partenaires institutionnels,
- Les associations (Surdi 15, ASAC,...).

#### **Communiquer**

Réactualisation de la plaquette d'information et recherche de nouveaux supports : articles dans la presse locale, dans la revue du Conseil Général, ....

Ainsi, un plus grand nombre d'usagers pourra bénéficier des offres du CIRHAA.

#### **Former les acteurs**

L'association proposera aux salariés des formations pour développer leurs connaissances et leurs compétences et les amener à une meilleure professionnalisation dans leur domaine respectif.

### **- Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)**

Ce service est régi par une convention signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal (DSDEN) et les PEP 15.

Le projet des PEP 15 pour ce service est de faire en sorte qu'aucun enfant se trouvant hors de l'école pour raison de santé plus de 15 jours (délai fixé par l'Education Nationale) ne soit écarté de ce dispositif. Il conviendra donc de s'assurer que ce dispositif soit parfaitement connu de tous les professionnels de l'éducation.

### **Communiquer**

En direction de tous les établissements scolaires du département : demander la collaboration de l'Education Nationale pour utiliser son réseau. Diffusion de courriels, flyers, affiches.

### **Former les acteurs**

L'association proposera aux salariés des formations pour développer leurs connaissances et leurs compétences et les amener à une meilleure professionnalisation dans leur domaine respectif.

Idem pour les enseignants intervenants, à travers une information ou une formation, pourquoi pas, au niveau régional.

### **2.a.3) Solidarité : attribution d'aides**

Poursuivre, développer, améliorer ces dispositifs d'aide.

### **Communiquer**

S'engager dans une information systématique sur ces aides sur tous les supports de communication et dès les premiers contacts avec les enseignants, les parents, les travailleurs sociaux... (Classes de découverte et Vacances).

### **2.a.4) Politiques Educatives et Sociales de Proximité (PESP)**

En fonction des opportunités, l'association pourrait investir de nouveaux secteurs d'activité (loisirs de proximité, petite enfance ...)

## **2.b) Une vie associative active**

### **Développer les adhésions**

Pour que la vie de notre association soit active, elle a besoin d'adhérents, de bénévoles impliqués, d'administrateurs pour son Conseil d'Administration.

A cette fin, une plaquette présentant le rôle de l'administrateur PEP sera éditée et distribuée en direction des établissements scolaires du Cantal, de nos partenaires et du grand public.

### **Former les acteurs**

Proposer aux élus une formation pour mieux assurer leur rôle (plan de formation fédéral).

## **Réforme statutaire Association Départementale (AD) et Association Régionale PEP (ARPEP)**

Notre association réaffirme son fort attachement à la structure associative départementale et à sa souveraineté.

Pour une mise en conformité avec les nouveaux statuts de la Fédération Générale PEP (FGPEP), nos statuts départementaux devront être révisés.

Le Projet Associatif et les nouveaux statuts régionaux ARPEP AuRA sont toujours à l'étude.

### **3) Suivi du projet**

Etapas intermédiaires et annuelles :

- Conseil d'Administration en fin d'année civile dédié au suivi du projet,
- Assemblée Générale,
- Rapport Moral du Président,
- Entretiens professionnels,
- Retours de nos salariés, des usagers et de nos partenaires institutionnels.

### **4) Evaluation finale**

Un Conseil d'Administration sera consacré à cette évaluation.

### **5) Annexes**

- Organigramme page 16,
- Composition du Conseil d'Administration page 17,
- Extraits du Projet Fédéral 2018/2022 pages 18 à 27.

# Pupilles de l'Enseignement Public du Cantal

Classes de Découvertes  
Vacances (Colos),  
Séjours adaptés  
Actions de proximité

Classes de découvertes :  
Magalie Martin  
Vacances :  
Christine Roumaniol\*  
Actions de Proximité  
(Gens Du Voyage):  
Poste vacant

Centre  
Saint-Urcize  
Claire Porteneuve  
Juliette Guillauneuf  
Bruno Saintès\*

Centre  
Meschers/Gironde  
Tiphannie Morel\*

Conseil d'administration 15 élus  
Bureau 6 élus  
Président Monsieur Paul Dupeyron

Direction Générale des Services  
Sébastien Veyrières

Administration Générale

Accueil : Isabelle Hardy

Comptabilité : Elisabeth Cersisier

Administration générale : Sarah Izoulet (LSF)

Services PEP 15

S.A.P.A.D  
Sarah Izoulet

C.I.R.H.A.A  
Charlotte Carmier

Médico Social

Coordination Educative :

Sandrine Puech

Educatif :

Charlotte Mazet

Gwenaëlle Bos

Romane Charmès\*

Aurélié Pappus

Johanna Lacoste

Pierre Olivier

Enseignement spécialisé :

Myriam Gaillard

Carine Vedrenne

Thérapeutique (en libéral) :

Véronique Gaillard

Marion Campergue

Elodie Hautier

Aurélié Brel

Laurence Robichou

Claire Vialatte

Médecin:

Dr Clémentine Fourmier Téresak

\* Membre du Comité Social Economique CSE

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AD PEP 15 - 2021/2022 AG du 20/10/2021

### Tiers renouvelable en 2022 :

M. DESOMER Christophe  
4 Rue de Sumène 15000 AURILLAC

M. MALVEZIN Jean-Claude, Vice-Président  
13 rue Pablo Picasso 15000 AURILLAC

M. SOUQUIERE Jean Marc, Secrétaire  
14 Chemin du Mas 15130 SANSAC de Miesse

Mme LACOSTE Sylvie  
25 rue Charles Darwin 15000 AURILLAC

M. VERGNE André  
Le Cayla 15130 SANSAC de MARMIESSE

### Tiers renouvelable en 2023 :

Mme ARPAILLANGES Danielle  
14 rue Lescure 15000 AURILLAC

M. DOMMERGUE Jean Yves, Membre du Bureau  
17 Montée du Ventarel - 15000 AURILLAC

M. DUPEYRON Paul, Président  
Rue de la Réginie - 15250 NAUCELLES

Mme EGGER Anne  
26 rue du Languedoc - 15000 AURILLAC

M. MARQUET François  
53 Avenue du 4 Septembre - 15000 AURILLAC

### Tiers renouvelable en 2024 :

M. LAGRIFFOUL Gérard, Trésorier  
Cautrunes - 15250 JUSSAC

M. LESCURE Jean  
Chemin de la Peyrade - 15140 SALERS

M. SOUQ Jean Pierre, Trésorier-adjoint  
Lassagne 15590 - St CIRGUES de Jordanne

Mme SURRET Solange  
Niac - 15250 AYRENS

M. TEIL Laurent  
Rue de la Guitardie - 15250 MARMANHAC



La solidarité en action

Fédération Générale  
des PEP

# REFERENCES

## Extraits du Projet Fédéral 2018/2022

### A) NOS VALEURS

Les ambitions des PEP se réclament de valeurs et de principes qui constituent nos références.

Il importe de les rappeler: Laïcité, Solidarité, Égalité, Citoyenneté.

**Fondamentalement républicaines, ces quatre valeurs sont indissociablement liées entre elles. Aucune ne saurait prétendre à elle seule définir la société que nous souhaitons.**

Elles sont toutes indispensables. Aucune ne saurait à elle seule se dispenser des autres. C'est en particulier le cas du couple de valeurs constitué par la laïcité et la solidarité, valeurs qui doivent constamment s'étayer l'une l'autre. Une laïcité indifférente à la solidarité risque en effet d'oublier la vie concrète des individus ; toute solidarité indifférente à la laïcité s'expose à une dérive caritative.

#### LAÏCITÉ

Il s'agit d'**une valeur fondamentale à laquelle les PEP sont depuis toujours attachées**, et d'un

principe de notre République qui affirme à la fois la liberté de conscience de chaque citoyen, et l'indépendance nécessaire de l'État par rapport à toutes les organisations tendant à combattre certaines évolutions sociales au nom de convictions particulières.

Principe majeur énoncé dans la Loi de 1905, elle est aussi une valeur au service d'une société plus éclairée et plus fraternelle, d'où l'importance de l'école républicaine qui forme à l'esprit critique et à la Liberté et donc nécessairement de l'école laïque, dont les PEP ont toujours accompagné les destinées.

#### SOLIDARITE

Les PEP l'affirment haut et fort: **la solidarité est un droit, égal pour tous à trouver sa place au sein de la société. Mais elle est surtout un devoir.**

Comme on le sait, cette valeur a porté l'histoire des PEP depuis l'origine. Dans une société menacée par des inégalités croissantes, par une montée inquiétante de la grande pauvreté, par un développement de l'individualisme et du repli sur soi, la solidarité est une condition nécessaire de la paix et de l'harmonie sociale. **Elle combat toutes les exclusions.** Elle impose à chacun de porter attention aux plus démunis ; elle ne saurait être subordonnée à une appartenance quelle qu'elle soit.

#### ÉGALITÉ

Valeur pivot et centrale de la devise républicaine, l'Égalité est au cœur de l'action des PEP. Elle est une notion à la fois juridique, politique et sociale, condition effective d'une société plus juste. Les différences que nous constatons au sein de la société, qu'elles soient notamment liées au sexe, à l'âge, aux origines, aux convictions philosophiques ou religieuses..., ne sauraient déterminer des hiérarchies, quelles qu'elles soient. Pour autant, l'égalité ne signifie pas l'égalitarisme. **L'égalité contribue à faire reconnaître toutes les différences comme des richesses pour la société tout entière.** Elle est, sous cet angle, une valeur de base pour promouvoir une société plus inclusive.

## CITOYENNETÉ

Pour les PEP, la citoyenneté, si elle se définit souvent au premier abord comme une notion juridique, dépasse de loin cette première approche. **Elle est, plus fondamentalement, la source et le lieu d'exercice du lien social en tant que tel.**

C'est pourquoi les PEP militent à la fois pour une société permettant à chaque individu de se réaliser dans la plénitude de ses droits, mais aussi pour que les modalités du vivre-ensemble s'enrichissent et s'adaptent de façon permanente aux évolutions.

## B) LE CONTEXTE

### 1) CONTEXTE INTERNE

Notre mouvement est maintenant incontournable en tant qu'acteur national de transformation sociale.

**1.1** Il s'appuie sur le **bilan positif de la mise en œuvre du quatrième projet (2012-2017)** par lequel notre mouvement a profondément évolué, dans ses pratiques comme dans sa capacité à agir comme acteur national de la transformation sociale.

Il a progressé dans son fonctionnement en réseau comme dans sa mobilisation en un mouvement reconnu. Une politique de communication structurée nationalement et appuyée sur l'expérience du terrain a affirmé notre identité et nos valeurs, et mieux fait connaître nos actions.

**1.2** Nous avons constamment affirmé nos **valeurs PEP : Laïcité, Solidarité, Égalité, Citoyenneté**. Et ceci, tout en veillant en permanence à la pertinence et à la qualité des actions que nous avons mises en place. Les pouvoirs publics ont reconnu la valeur de notre engagement et de nos compétences pour le mettre en œuvre.

En attestent les conventions que nous avons signées avec de nombreux partenaires, parmi lesquels les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ou encore la C.N.A.F.

**1.3** Nous avons constamment affirmé nos valeurs PEP par un travail suivi de réflexion, de formation et de communication. Nous avons ainsi fait connaître notre identité auprès de nos partenaires comme de l'opinion publique.

Les pouvoirs publics ont reconnu notre engagement et notre compétence.

**1.4** Nous avons, dans un contexte politique, social et financier difficile, **poursuivi notre développement** (23 800 salariés, soit 12 000 équivalents temps pleins, et 900 M € d'activité en 2016). Et cela, **en innovant et progressant qualitativement** par la multiplication des actions de formation et d'études, des séminaires, des recherches-actions en partenariat avec la recherche et l'enseignement supérieur.

**1.5** Face aux attentes de la société française, **nous avons conduit un important travail de professionnalisation interne**, avec la création de projets structurants - qui valorisent nos actions et les font reconnaître à l'extérieur -, avec également la conduite de projets transversaux impliquant à la fois nos cultures métiers des domaines DEL et SMS, pour répondre toujours mieux aux besoins des personnes au-delà de la gestion de nos établissements. **La mise en œuvre d'actions de proximité s'est développée, faisant naître de nouveaux métiers.**

**1.6 Notre appartenance aux mondes de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Éducation Populaire a été organisée et affirmée.** En participant activement à de nombreux collectifs (CAPE, ESPER, Solidarité Laïque...) et en affirmant notre rôle d'employeur au sein de nos syndicats d'employeurs, nous sommes désormais sortis d'une discrétion longtemps excessive pour nous ouvrir à de nombreux partenariats - institutionnels, associatifs ou entrepreneuriaux -, indispensables dans un monde de plus en plus complexe.

## **2) CONTEXTE EXTERNE**

Nous œuvrons pour l'émancipation sociale, contre l'exclusion, dans une société confrontée à des mutations profondes, où les inégalités se creusent et les clivages s'accroissent.

**2.1** Les besoins et les attentes des Français nous guident. Le troisième Baromètre PEP de la société inclusive, - que nous avons créé il y a trois ans, et qui est reconnu comme un outil majeur pour comprendre et analyser les représentations de nos concitoyens -, confirme que les Français considèrent notre pays comme de plus en plus inégalitaire en matière d'emploi, de santé, de logement, et, depuis cette année, d'éducation. Ils partagent la volonté de réduire ces inégalités qui menacent l'unité de notre société et la capacité de chacun à trouver la place qui lui revient.

**2.2** Pour cela, ils s'appuient sur les principes de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, mais aussi Laïcité. L'un de ces principes doit être précisé : celui de laïcité, objet d'interprétations divergentes, sensibles dans la définition de l'identité religieuse ou laïque de la France, ou dans l'accueil réservé aux migrants.

**2.3** Une crise démocratique profonde génère une forme de défiance envers les élus politiques et les médias. La réforme des Régions suscite peu d'adhésion alors qu'elle définit le nouveau cadre de l'action publique. L'envie de s'engager est faible, et la crise démocratique est mondiale, alimentant toute forme de populisme. Nous, PEP, nous voulons progresser vers une société solidaire et inclusive, fondée sur nos valeurs et en prise avec les mutations en cours.

**2.4** Égalité, Solidarité, et Laïcité mais aussi Respect sont les premières valeurs revendiquées par les Français, comme nous le révèle le Baromètre de la société inclusive. Ces valeurs sont les nôtres, celles de la société inclusive que nous avons commencé d'inscrire dans l'imaginaire collectif et dans le champ politique, comme c'est le cas dans le reste du monde. Cette société solidaire et inclusive est notre horizon et notre étendard.

**2.5** La marchandisation généralisée, y compris des ressources naturelles limitées qui sont le bien commun, renforce l'attente d'une action locale respectueuse des hommes et de la nature, que nous proposons dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire et de la mise en place des parcours choisis par les personnes. Il est nécessaire de garder à l'esprit la primauté de l'humain sur l'économique.

**2.6** Cette démarche est la nôtre pour une éducation menant chaque personne, malgré ses difficultés sociales, sanitaires ou de handicap, à construire et réaliser son projet de vie et à exprimer ses talents. Les projets éducatifs locaux, les rythmes scolaires, le numérique, la culture sont nos outils d'accompagnement.

Nous, PEP, affirmons notre attachement aux problématiques de l'Éducation Populaire et de l'Économie Sociale et Solidaire

À ces différents titres, par une réflexion continue sur la notion de citoyenneté, les Associations PEP se sentent plus que jamais engagées au sein des mouvements d'éducation populaire.

Les Associations PEP s'impliquent dans les collectifs qui portent les ambitions et les valeurs de l'éducation populaire (le CAPE, ou la JPA par exemple), tout comme elles le font aussi au sein des collectifs ou des syndicats d'employeurs se réclamant de l'Économie Sociale et Solidaire, comme l'ESPER, Solidarité Laïque....

## **C) Les ambitions du 5<sup>ème</sup> projet fédéral**

Au regard des avancées enregistrées par notre réseau, au regard aussi des inquiétudes et des dangers qui menacent notre société, il s'agit pour notre fédération de définir un socle fédératif renouvelé, renforcé et mieux régulé afin d'agir collectivement pour une société plus inclusive et plus solidaire.

**1 Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale.**

**2 Œuvrer pour une école de la République, école véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive.**

**3 Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire.**

**4 Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative**

Il est nécessaire ici de **définir de façon précise le concept de société inclusive pour les PEP :**

Au-delà de la lutte nécessaire contre toutes les formes d'inégalité et d'injustice, une société inclusive vise, dans un égal respect et une égale attention à tous les citoyens, à ce que les attentes et les projets de vie des personnes soient toujours au cœur des décisions qui peuvent être prises les concernant.

**Pour les PEP, la notion d'inclusion va beaucoup plus loin que celle d'intégration**

: l'intégration concède une place à chacun au sein du champ social ; de ce point de vue, elle est assurément un progrès par rapport à toutes les formes d'exclusion. Mais la personne n'y est pas pour autant pleinement prise en compte en tant que telle.

L'inclusion, au contraire, permet à chaque personne d'être au cœur des décisions qui doivent être prises avec et par elle.

De plus, la société inclusive diffère d'une société seulement intégrative pour une seconde raison. Ce sont aussi les structures et les systèmes qui doivent évoluer pour permettre aux personnes d'accéder aux droits communs, au cours d'un parcours individualisé, sous-tendu par la préoccupation d'émancipation.

## **D) Les priorités stratégiques**

Œuvrer pour un meilleur engagement de tous les citoyens dans la vie de la cité **en veillant à éviter toute forme de ségrégation** (parité Hommes/ Femmes ; mixités culturelles ; passerelles intergénérationnelles...), **et en agissant pour l'édification d'une société solidaire et inclusive.**

Nos principales priorités stratégiques :

- > **Permettre que l'ensemble de l'offre d'activités PEP soit accessible à tous sur tout le territoire national et au plan international.**
- > **Promouvoir une éducation globale et inclusive définie en :**
  - développant des parcours éducatifs et de soin
  - intégrant l'accès aux loisirs et à la culture
  - développant des alliances éducatives, dans des partenariats et des pratiques de co-éducation
  - intégrant le développement du numérique.
- > **Contribuer collectivement à faire vivre les territoires de façon plus égalitaire, en prenant en compte les principes du développement local durable.**
- > **Engager résolument notre réseau dans des partenariats internationaux, et notamment européens.**
- > **Rendre chacun acteur et décideur de son projet et de son parcours.**

De ces priorités découlent des objectifs stratégiques

Promouvoir et partager **nos valeurs** et nos engagements

- Développer nos projets et notre organisation de manière **démocratique** et **participative**
- Développer **l'offre PEP** sur tous les territoires pour répondre au mieux aux besoins par une mise en synergie de nos moyens et compétences dans l'ensemble du réseau
- Prendre en compte les **mutations de nos secteurs métiers** et **développer une politique ressource renforcée**, coordonnée et structurée pour accompagner tous les acteurs

## **E) Mise en œuvre opérationnelle**

### **1 Une conviction majeure :**

Nos objectifs ne peuvent être atteints sans consolider le réseau PEP pour mieux faire avancer le mouvement PEP. Réciproquement, en faisant avancer le mouvement, c'est le réseau tout entier qui s'enrichit.

En conséquence,

- > il s'agit d'affirmer le « faire fédération », en renforçant notre socle fédératif pour porter des ambitions nouvelles en commun, chacun assumant pleinement sa responsabilité dans la mise en place du projet fédéral ;
- > il s'agit de s'organiser collectivement pour développer la professionnalisation de nos actions ;
- > il s'agit de mieux partager nos compétences et nos savoirs, de mieux faire connaître et reconnaître nos actions et nos innovations pour renforcer et développer toutes les composantes du réseau.

La mise en œuvre du projet fédéral mobilisera tous les militants PEP (adhérents, élus et salariés), l'ensemble des composantes du réseau PEP, les partenaires institutionnels et associatifs, les personnes accompagnées et plus généralement, le public. Aussi, bien au-delà des personnes en situation de handicap ou des personnes dépendantes, les problématiques de l'inclusion concernent la société toute entière, appelée à évoluer vers une société plus ouverte, démocratique et fraternelle.

## **2 Actions**

### **Promouvoir et partager nos valeurs et nos engagements, aux niveaux local, régional et national**

- a. Favoriser l'appropriation par tous du concept de société inclusive.
- b. Développer des formations communes à l'échelle locale
- c. Structurer la représentation du mouvement PEP dans toutes les instances où les PEP sont appelés à siéger pour défendre le projet commun
- d. Initier et accompagner des partenariats nationaux déclinés localement, ou inversement
- e. Investir tant à l'échelon national que régional ou départemental des espaces de représentation
- f. Coordonner et animer les représentations de la fédération au moyen d'un pilotage fédéral
- g. Associer le monde de la recherche au développement de nos projets
- h. Investir la sphère médiatique plus fortement
- i. Développer et renforcer la diffusion des outils de communication ; harmoniser nos outils et mutualiser nos moyens
- j. Développer et accompagner notre politique d'interpellation par la fonction de « plaidoyer »
- k. Rencontrer régulièrement les élus politiques aux différents niveaux, pour leur faire connaître nos actions et nos ambitions

### **Développer nos projets et notre organisation de manière démocratique et participative**

- a. Animer une vie associative, renforcer l'accueil et donner une place à chacun.
- b. Renforcer l'engagement et la légitimité des élus et la faire mieux reconnaître
- c. Développer une politique d'adhésion forte
- d. Organiser des formations et séminaires, espaces de débats élus et salariés
- e. Favoriser le bénévolat et définir des espaces d'engagement bénévoles
- f. Définir des espaces d'engagement pour des jeunes volontaires (Service civique)
- g. Développer l'approche globale des personnes en favorisant l'innovation
- h. Développer la participation des personnes et affirmer que nous sommes passés d'une logique de structures à une logique de parcours traduisant un projet de vie, et aussi du concept de prise en charge à celui d'accompagnement. Le projet de vie est de l'unique responsabilité de la personne et de la famille. Le projet personnalisé d'accompagnement est donc co-construit par la famille et les professionnels des établissements et des services.
- i. Organiser des mises en débats
- j. Participer à la définition des politiques éducatives et culturelles au sein des instances consultatives européennes.

### **Développer l'offre PEP sur tous les territoires pour répondre au mieux aux besoins par une mise en synergie de nos moyens et compétences sur l'ensemble du réseau**

- a. Développer l'innovation ; identifier, évaluer, valoriser, faire connaître les innovations
- b. Élargir nos domaines d'intervention

- c. Investir de nouveaux secteurs localement
- d. Développer les partenariats et plate-forme en affirmant notre identité
- e. Systématiser les coopérations internes PEP
- f. Développer des politiques sociales de proximité
- g. Promouvoir les potentialités de développement inter-PEP
- h. Réguler et coordonner la mise en œuvre de nos actions.
- i. Structurer les organismes de gestion pour gagner collectivement en efficacité
- j. Organiser et accompagner les associations PEP dans la réponse aux appels à projets et dans les innovations.
- k. Développer des politiques de veille opérationnelle et s'assurer de leur utilisation

**Prendre en compte les mutations de nos secteurs métiers et développer une politique ressource renforcée, coordonnée et structurée pour accompagner tous les acteurs**

- a. Poursuivre la professionnalisation
- b. Poursuivre et renforcer les mutations et accompagnements métiers
- c. Développer la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) au sein de toutes les associations du réseau et offrir des mobilités
- d. Développer la diffusion des pratiques
- e. Former et renforcer l'appropriation de nos outils communs pour optimiser notre capacité à peser dans les choix politiques et stratégiques de nos métiers
- f. Développer la recherche et la production d'outils qui en découle
- g. Renforcer et diffuser des outils structurants communs
- h. S'approprier la logique de construction de projets au service des parcours des personnes, et accompagner nos établissements et services sur cette voie de façon collective.
- i. Renforcer une communication spécifique interne et externe
- j. Mettre en œuvre le projet personnalisé d'accompagnement, sous forme de parcours. Son suivi et son évaluation sont effectués de façon collective avec l'accompagnement des professionnels. Cela induit de passer des structures existantes vers des dispositifs et des plates-formes.

**F) Les trois secteurs d'activité doivent oeuvrer en synergie, facteur d'innovation : la transversalité**

**1) PEVLC :**

**Le secteur des Politiques Éducatives Vacances, Loisirs et Culture** : il correspond à tout ce qui concourt à **l'émancipation, à l'enrichissement et à l'épanouissement de la personne** entant que telle ; les PEP s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et éducatives de l'Éducation, du Tourisme, de la Culture et du Sport.

Objectifs :

**Permettre à toutes les personnes d'accéder aux dispositifs de droit commun de ce secteur d'activité**

- > Développer des offres culturelles, sportives et de loisirs pour tous les publics contribuant à l'animation des territoires
- > Favoriser la mobilité territoriale et internationale de tous les publics
- > Renforcer l'apport éducatif et social des séjours et communiquer sur les expériences de mobilité et de mixité sociale et culturelle

- > Développer la participation citoyenne des personnes dans l'élaboration des projets de vacances, de loisirs ou d'activités culturelles et sportives
- > Développer une offre innovante de séjours et d'activités favorisant l'inclusion de tous et la mixité sociale
- > Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté de chaque enfant et adolescent à travers un séjour collectif scolaire ou de vacances permettant de vivre des expériences, des découvertes favorisant le vivre ensemble et la mixité sociale
- > Permettre à chaque enfant, au cours de sa scolarité, de bénéficier d'au moins un séjour scolaire et d'au moins un séjour collectif de vacances
- > Conduire une politique de préservation et de développement du patrimoine (centres) mettant en avant la qualité des hébergements et leur contribution à la vie du territoire d'implantation
- > Développer et diffuser une identité, une image commune dans ce secteur d'activité en portant une approche qualitative.

## 2) PSMSS :

**Le secteur des Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé** : ce secteur d'accompagne **la personne en situation de fragilité, de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance** ou relevant de mesures de protections sociales, afin qu'elles puissent exercer pleinement leur autonomie (problématiques de compensation, d'accessibilité, de droits). Il inclut également le champ d'action de la promotion de la Santé.

### Objectifs :

- Répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs familles, en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire (l'accès au Droit commun), et leur participation pleine et entière à l'élaboration et la mise en œuvre des accompagnements qui leur sont proposés.
- > S'assurer de l'adéquation entre les valeurs des PEP et les pratiques au sein de nos associations et de nos établissements, services et dispositifs d'accompagnement
    - Mettre en place des comités d'éthique au sein de nos associations, chargés d'étudier et conseiller sur toutes problématiques liées à l'activité des ESSMS
    - Poursuivre et développer notre partenariat avec le CNADE (comité national des avis déontologiques et éthiques) et le CNRDE (comité national des références déontologiques et éthiques)
  - > Promouvoir et installer une culture au sein de nos associations, reconnaissant la place et l'expertise d'usage des personnes accompagnées et de leurs familles, pour leur permettre d'être auteurs (décideurs) de leur projet et co-acteurs de leur parcours de vie
    - Développer et mettre en œuvre une démarche participative des personnes accompagnées et de leurs familles au sein de nos associations et ESMS
    - Développer la participation des personnes accompagnées et des familles au sein des instances associatives
    - Mettre en place des conseils de la vie sociale et associative au niveau de l'association
    - Promouvoir les dispositifs de pair-aidance, de pair-émulation et d'autodétermination
    - Promouvoir la co-construction «Institution/professionnels/ personnes accompagnées »
    - Réaliser les diagnostics des besoins de la personne, dans une démarche partagée avec elle
    - Mettre en œuvre des modalités d'évaluation partagées des accompagnements mis en œuvre en réponse aux attentes et besoins de la personne
  - > Permettre la mise en synergie des ressources de nos établissements, services et dispositifs pour répondre aux attentes et besoins des personnes, à tous les âges de la vie

- Développer des réseaux de compétences et d'appuis spécialisés au sein du Mouvement PEP
- Favoriser les échanges internes au réseau (rendre accessible notre système d'information ; lister et décrire l'offre de service proposées par les Associations PEP)
- Créer des outils d'accompagnement : mutualisations, réponses à appels à projets spécifiques, développement de dispositifs innovants...
- > **Partager les valeurs des PEP avec des partenaires de l'École, du social, du médico-social, du sanitaire et d'autres domaines d'activité et développer des synergies d'actions pour répondre aux attentes et besoins des personnes dans le cadre du droit commun**
- Affirmer notre engagement dans les instances institutionnelles et inter-associatives nationales, régionales et locales (CNSA, CNOSS, CNS, CNCPPH, Comités d'entente national et régionaux, CDCA, CRSA...)
- Favoriser le développement de plateformes de services et la mutualisation des plateaux techniques des ESSMS et dispositifs d'accompagnement
- Développer les dispositifs favorisant l'inclusion scolaire
- Développer les dispositifs favorisant l'inclusion sociale
- Développer les dispositifs d'emploi accompagné
- Développer des formations « croisées » entre les professionnels des ESSMS et les professionnels des environnements d'accueil en milieux ordinaires (emploi, école...)
- > Développer des dispositifs d'accompagnement pour les personnes âgées(en situation de handicap ou non) en perte d'autonomie
- Développer les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)...
- > Faire la promotion d'un service rénové d'assistance pédagogique à domicile des enfants malades (SAPAD) prenant appui sur la longue expérience acquise au sein des PEP
- > **Assurer l'accès aux soins, la promotion et la prévention de la santé**
- Promouvoir la démocratie sanitaire
- Développer les actions de prévention pour la santé (activité physique pour l'autonomie et la santé...)
- Développer le diagnostic précoce
- Développer des initiatives favorisant l'accès aux soins

### 3) **PESP** :

**Le secteur des Politiques Éducatives et Sociales de Proximité** : il correspond à l'ensemble des activités contribuant à **réduire les inégalités sur un territoire**. Il veillera à apporter une attention soutenue aux publics les plus défavorisés afin qu'ils puissent disposer de structures ou de dispositifs à caractère social comme ceux offerts à tout citoyen : crèches, halte-garderie, ateliers de parentalité, développement de centres sociaux, etc. Les PEP s'inscrivent ainsi dans les politiques publiques liées au développement local durable et aux politiques familiales, de lutte contre les exclusions. Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales entre les territoires et au sein de chacun d'entre eux en inscrivant notre action dans les politiques publiques territoriales

#### Objectifs :

> Développer la participation des habitants et leur engagement citoyen dans les actions mises en œuvre sur leur territoire de vie ;

- > Développer les équipements, services et actions sur tous les territoires, avec une attention particulière aux territoires prioritaires de la ville et aux zones rurales :
  - Développer le secteur Petite enfance en créant des structures adaptées et innovantes
  - Accompagner les adolescents, en leur proposant des structures et dispositifs adaptés
  - Développer la mise en place et la gestion de Centres Sociaux;
  - S'engager dans les projets éducatifs territoriaux et les accueils péri et extra scolaires ;
- > Favoriser l'inclusion de tous, quelle que soit la structure, quels que soient les besoins particuliers de la personne;
- > Promouvoir des solidarités au sein des territoires ;
- > Accompagner prioritairement les familles les plus éloignées de l'école et des institutions pour une pleine insertion dans leur territoire.
- > Associer les parents dans les actions d'accompagnement de leurs enfants et des jeunes
- > Favoriser l'insertion professionnelle et sociale de tous les publics, notamment des jeunes
- > Éduquer les enfants, les jeunes et les familles aux usages du numérique et de l'image
- > Lutter contre les dérives sectaires et communautaristes en développant une forte adhésion aux valeurs de la République

**Loin d'être cloisonnés, il est par ailleurs rappelé, avec force, que ces trois secteurs devront toujours être sous-tendus par une même ambition partagée de développement social local, consistant à servir, au plus près des territoires, les valeurs républicaines et le projet des PEP d'une société plus solidaire et plus inclusive.**